



Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 4 - 15 juin 2015

Une tradition de plus de 45 ans « les chars fleuris »

Lors des prochaines festivités du mois d'août six chars défilèrent dans les rues de Pleaux.

Cette tradition des chars fleuris remonte, à Pleaux, au moins à 1928 comme en atteste la carte postale sur laquelle figure un « char » en forme de sabot faisant ainsi la promotion des galoches de la Maison Chancel place d'Empeyssine.

Au début les chars étaient entièrement fabriqués sur place et même décorés par des artistes locaux. Le menuisier s'occupait de construire la structure en bois sur laquelle seraient agrafées les fleurs et d'autres personnes faisaient la carcasse métallique. La fabrication des fleurs en papier crépon était à la charge des dames. La seule fabrication des fleurs occupait de 12 à 20 personnes deux fois par semaine, le soir. Les chars défilaient en milieu de journée et, lorsqu'ils ont pu être éclairés, ils défilaient aussi la nuit. Les thèmes retenus étaient très différents d'une année à l'autre et d'un char à l'autre. Entre deux chars, performaient des majorettes, des orchestres militaires... Les commerçants toujours très participatifs, les chauffeurs des chars, les confectionneuses de fleurs en papier crépon, les hébergeurs du bourg, les quêtes, les organisateurs de jeux pour enfants ; c'est toute une population qui participait à cet événement.



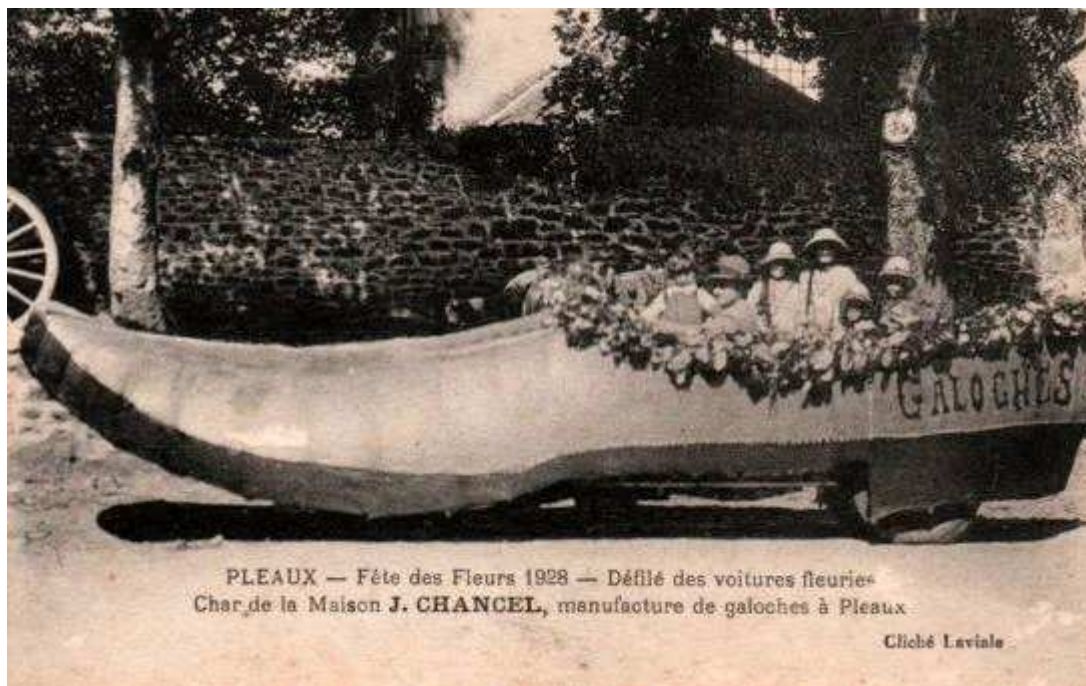
Mais la foule de spectateurs, l'organisation logistique, les soutiens commerciaux, la mobilisation de tant de bénévoles relevaient aussi d'une forme d'économie humaine et financière qui n'a pas pu conserver son équilibre.

La désertification des campagnes a diminué le public. Le vieillissement de la population a asséché les ressources en bénévoles. Les bandas qui animaient les corsos étaient composées de beaucoup de jeunes qui aujourd'hui travaillent durant l'été. D'où le recours aux professionnels pour les compléter ce qui augmente les prix de revient. Ces tendances n'étant pas propres à Pléaux, le marché même d'échanges et de ventes de chars s'est rétréci, augmentant les coûts y compris de matières premières comme le papier crépon ou les transports.

En 1976 on pouvait dénombrer treize cafés à Pléaux et plusieurs bals animés par les plus grands orchestres. Puis les courses de côtes ont remplacé les cyclistes et les discothèques les bals. Toute l'économie des fêtes en a été bousculée car les entrées des courses et des bals généraient un bénéfice substantiel et cette perte de recettes n'a pas été compensée. Finalement, faute de Comité des fêtes, le défilé des chars fleuris s'est interrompu en 2007.

Il faut remercier le Comité des fêtes d'avoir audacieusement pris le relais et l'encourager en y venant nombreux.

En prenant part aux différentes animations que les associations Pléaudiennes vous proposent, vous participerez ainsi à la dynamisation de la ville de Pléaux.



Faute de place dans le bulletin l'ensemble de l'article n'a pu être publié.

Il est disponible dans sa totalité et illustré [ICI](#)

Activité des conseillers municipaux

Une session budgétaire chargée attendait les élus lors de la réunion du mois de mars.

Le Budget Général :

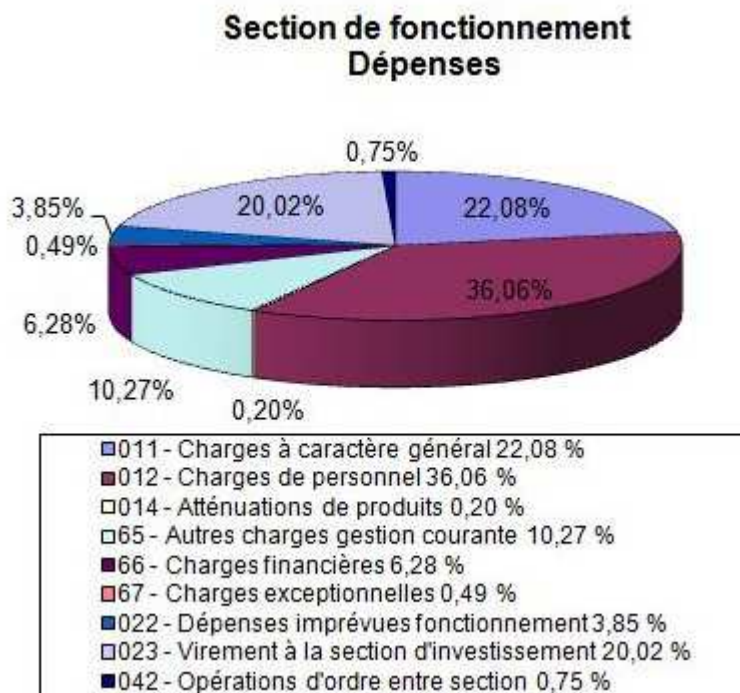
Après un examen détaillé des dépenses et des recettes réalisées en 2014, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les comptes de cet exercice qui vont permettre au budget 2015 :

- de reporter un excédent de fonctionnement d'un montant de 259 566,19 €. Il est à noter que cet excédent est supérieur de 74 942,59 € à celui de l'année précédente ; il convient néanmoins de souligner que le budget 2014 a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 16 326 € due au reversement de trésorerie du Syndicat des Transports du Canton de Pléaux, par répartition à ses communes membres, suite à sa dissolution.

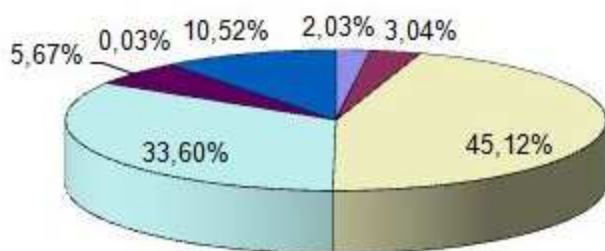
- d'affecter une somme de 436 685,89 € en recettes d'investissement venant compenser (comme l'exige la comptabilité communale) le besoin de financement de cette section comprenant principalement les travaux et les acquisitions réalisés au cours de l'exercice 2014 qui se sont élevés à la somme de 134 555,30 € (voir bulletin municipal n°1) et le remboursement du capital des annuités d'emprunts pour 262 548,45 €.

Validé par la majorité municipale, le budget 2015 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 468 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 349 500 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement



Section de fonctionnement Recettes



| | |
|---|---------|
| ■ 013 - Atténuations de charges | 2,02 % |
| ■ 70 - Produits des services | 3,04 % |
| □ 73 - Impôts et taxes | 45,12 % |
| □ 74 - Dotations et participations | 33,60 % |
| ■ 75 - Autres produits gestion courante | 5,67 % |
| ■ 77 - Produits exceptionnels | 0,03 % |
| ■ R002 - Résultat reporté | 10,52 % |

Globalement en augmentation d'environ 2 % par rapport à celle de 2014, cette section se traduit par une volonté du Conseil Municipal :

- d'une part de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages, d'où la décision de ne pas recourir à une augmentation des taux d'imposition communaux lesquels resteront donc inchangés (les bases fiscales du ressort de l'Etat subissant quant à elles une augmentation de 0,90 %) ;

- d'autre part de constituer des réserves financières dans le but de palier à une baisse significative et programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement (120 000 € environ au total sur les années 2015 à 2017) et de la possible remise en cause pour la commune du bénéfice de la dotation de solidarité "bourg-centre" (de l'ordre de 125 000 €) suite à la redéfinition du périmètre des cantons.

Il est remarqué, que par mesure de prudence, il n'a pas été anticipé une augmentation (non connue à la date de la réunion) de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation qui viendrait atténuer la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce budget de fonctionnement permet toutefois de dégager un financement pour la section d'investissement d'un montant de 494 214 €, supérieur d'environ 18 000 € à celui de 2014.

Enfin des axes forts d'économies pour les prochaines années sont soulignés, ils concernent :

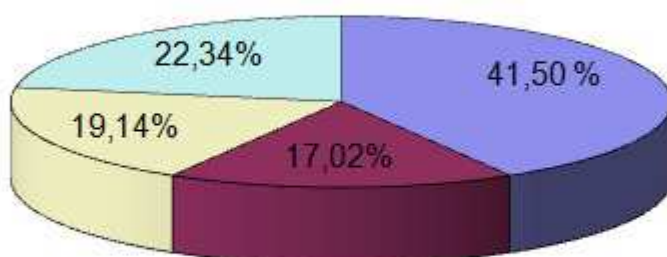
- les dépenses en électricité et en combustible comme en témoignent les travaux programmés dès cette année de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage du bâtiment Mairie,

- les charges financières issues d'une prochaine renégociation des taux d'intérêts de certains prêts,

- une gestion prévisionnelle des effectifs du personnel liée aux prochains départs à la retraite.

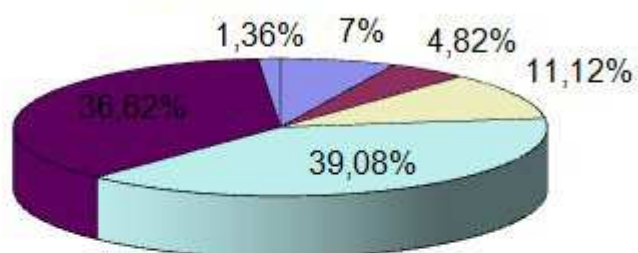
Section d'investissement

Section d'investissement Dépenses



- 23 - Travaux, matériels, acquisit° foncières 41,50 %
- Reste à réaliser sur programmes antérieurs 17,02 %
- 16 - Remboursement capital d'emprunts 19,14 %
- D001 - Solde d'exécut° négatif reporté 22,34 %

Section d'investissement Recettes



- 13 - Subventions restant à encaisser 7 %
- 13 - Subventions sur programmes 2015 4,82 %
- 16 - Emprunt 11,12 %
- 10 - Affectation, FCTVA 39,08 %
- 021 - Virement sect° fonctionnement 36,62 %
- 28 - Amort. immobilisations 1,36 %

Dans cette section sont mis en évidence les points suivants :

- le montant global des opérations d'investissement s'élève à la somme de 789 691 € dont 229 691 € au titre des programmes inscrits au budget 2014 et restant à réaliser et qui sont, pour l'essentiel, la mise aux normes d'accessibilité des locaux du rez-de-chaussée de la mairie et l'acquisition de réserves foncières (projets de méthanisation et de la maison de la chasse),

- le capital remboursé de l'annuité de la dette s'élève à la somme de 258 314,11 € pour un recours à l'emprunt destiné au financement des investissements à hauteur de 150 000 € ; ce qui traduit néanmoins un désendettement de la collectivité pour l'année 2015 qui s'établit à près de 110 000 €.

Les crédits votés vont permettre la réalisation des projets suivants (dont certains ont été développés dans le bulletin précédent) :

- le changement de l'ensemble des fenêtres bois de la Mairie par des ouvrants en aluminium double vitrage,
- la création de sanitaires publics, place Georges Pompidou, adaptés aux personnes à mobilité réduite et situés dans une partie des locaux actuellement occupés par le service courrier de *La Poste*,
- la modernisation de l'éclairage public dont la première tranche va concerner l'Avenue du Puy Mary et l'Avenue des Estourocs, où des lampes de type LED à réduction de puissance vont être installées en lieu et place des lampes existantes particulièrement énergivores,
- l'aménagement dans l'enceinte du complexe sportif d'Entassit d'une aire multi-activités dite "*City Stade*" à destination des jeunes,
- l'acquisition de la propriété Audebert, Rue Soubeyre, qui va permettre notamment de réhabiliter l'ancienne habitation en maison de la chasse,
- l'engagement d'un programme annuel de rénovation de voirie routière dans les quatre communes associées tenant compte d'une part, de l'état de dégradations des revêtements mis en évidence dans le diagnostic réalisé par le bureau d'études *Cantal Ingénierie et Territoires* et d'autre part, de la fréquentation des voies communales concernées,
- la réalisation de travaux de dégagement de plantations en forêt sectionnale d'Enchanet conformément au plan de gestion élaboré par l'Office National des Forêts,
- la mise en place de la signalisation relative au nouveau plan de circulation et de stationnement de la Place Georges Pompidou (communiqué en annexe),
- la fourniture des plaques pour la numérotation des rues du bourg.

Les budgets annexes :

Le service de l'Eau

Un financement du budget général à hauteur de 25 000 €, en diminution de 16 000 € par rapport à celui de 2014, est nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de ce service dont la seule recette réelle est l'encaissement de la surtaxe communale sur le prix de l'eau facturé aux usagers par la SAUR et dont le montant perçu en 2014 s'est élevé à environ 23 000 €.

Ce budget permet néanmoins de dégager une capacité d'investissement qui va se traduire par la poursuite des travaux de renouvellement du réseau, engagé par la précédente municipalité, pour partie des rues du Bocage et du Souqueyroux.

Figure également en section d'investissement la dépense nécessaire, d'un montant global de 15 000 €, au versement des participations de la commune pour le financement des études en cours :

- recherche en eau potable dans les vallées de la Maronne et de la Bertrande,
- faisabilité d'une mutualisation intercommunale des services d'eau potable.

Le service de l'Assainissement

L'encaissement des redevances d'assainissement des habitations raccordées au réseau, soit environ 64 500 €, constitue l'essentiel des recettes de ce budget qui supporte principalement les charges d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées du bourg de Pleaux.

Néanmoins certaines installations de traitement doivent faire l'objet d'un renouvellement depuis la mise en service de la station en juillet 2003, il s'agit du tamis rotatif, de l'agitateur et des diffuseurs d'air du bassin d'aération.

Cette dépense de l'ordre de 50 000 € nécessite la réalisation d'un prêt pour son financement.

Les campings

Les recettes provenant de la location des chalets et des emplacements sont en augmentation d'environ 15 % par rapport à l'année précédente. Ce budget permettra de poursuivre la rénovation des installations et l'équipement en nouvelles structures d'hébergement de type mobil home.

Commune de Pleaux - Modification des sens de circulation et des stationnements

